

## **Commune de Saint Germain-du-Bois**

### **Séance du jeudi 5 juin 2014 à 20 h 30**

Sont présents : Pascale ARIAGNO, Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Christine BUGAUD, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Annette CUGNOT, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Blandine GROS, Claudia GENIEUX, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Est excusée : Francine DESPRES

Mme Francine DESPRES a donné pouvoir à Mme Annette CUGNOT.

Secrétaire de séance : Pascale ARIAGNO

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 avril 2014 :**

M. Laurent CAGNE tient à préciser qu'il a proposé l'idée de supprimer le repas du CCAS ou le portage de colis aux Anciens et non les deux.

A l'exception de cette remarque, le compte-rendu de séance du 24 avril dernier est approuvé.

- **Classement de la voie reliant l'arrivée de la Poste à la RD 13 :**

La construction de la voie reliant l'arrière de la Poste à la RD 13 s'est faite sur des terrains privés de la commune. Les travaux de viabilisation de cette voie, ainsi que les différentes formalités d'arpentage, étant achevés depuis fin 2013, il est proposé de solliciter le classement de l'emprise de cette voie dans le domaine public.

**Cette demande de classement dans le domaine public est approuvée à l'unanimité.**

- **Enfouissement du réseau Champ Gentil :**

Le SYDESL se propose, dans le cadre d'un programme environnement, de réaliser l'enfouissement du réseau électrique rue du Champ Gentil. Il souhaite également procéder à l'enfouissement du réseau téléphone, chantier pour lequel il est demandé une participation de 4 300 € de la commune. Cette participation est soumise à l'avis du Conseil. Des crédits figurent au budget 2014.

M. Jean-Claude VIEUX explique que le réseau électrique rue du Champ Gentil est ancien et qu'une première partie a déjà été rénovée. Il reste aujourd'hui une portion de 200 mètres à enfouir. Suite à une problématique d'élagage et à une visite sur place du SYSDDEL, le chantier a été classé dans un programme environnement, ce qui suppose l'obligation d'enterrer à la fois le réseau électrique et le réseau téléphonique. Cet enfouissement se fait jusque chez les riverains.

**La participation de la Commune aux travaux d'enfouissement du réseau téléphonique rue du Champ Gentil est adoptée à l'unanimité.**

- **Maîtrise d'œuvre Maison Bachelet - Assainissement :**

Il est proposé d'établir des contrats de maîtrise d'œuvre pour l'établissement des dossiers de consultation pour la réfection de la Maison Bachelet et les travaux d'assainissement rue de la Traverse.

**La proposition de recourir à un maître d'œuvre pour ces deux chantiers est adoptée à l'unanimité.**

M. Laurent CAGNE demande si un appel à candidatures sera réalisé, ce qui lui est confirmé.

- **Service assainissement, rapport annuel de fonctionnement du service :**

Mme le Maire rappelle que les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance du rapport annuel du service assainissement, annexé dans le dossier de séance.

Elle indique également que la gestion par un maître d'œuvre est là encore nécessaire.

- **Ecole primaire, demande de subvention coopérative :**

La coopérative scolaire a bénéficié d'une subvention de 500 € sur le budget 2014 afin de participer au financement de l'activité théâtre 2013. L'école primaire indique qu'elle n'a rien reçu pour l'activité équitation pour 2013 alors qu'elle attendait 500 €. Elle renouvelle donc sa demande pour 2013 et présente une nouvelle demande du même montant pour 2014 (soit 500 € + 500 € = 1 000 €).

Pour une année scolaire, les frais de transport équitation s'élèvent à 69 € x 8 = 552 €. C'est la coopérative scolaire qui assure le financement du transport.

Mme le Maire indique que le rattrapage pour 2013 est lié à une incompréhension lors du conseil d'école.

Mme Christine BUGAUD regrette que la subvention soit demandée une fois l'activité réalisée, alors que la logique voudrait que la demande soit formulée avant la mise en place de l'activité en question.

M. Gaëtan MOISSON ajoute que dans ce cas, l'école paie et demande ensuite remboursement à la mairie. Ne serait-il pas possible que la commune paie directement le transport pour ses activités ?

M. Laurent CAGNE s'interroge sur la possibilité d'utiliser le bus scolaire pour transporter les élèves. Il s'avère que celui-ci n'a pas une capacité suffisante.

**La demande de subvention de la coopérative scolaire est acceptée.**

- **Commission des impôts :**

La Direction Générale des Finances Publiques demande à la municipalité de dresser une liste de 24 noms, parmi lesquels le Directeur choisira 12 contribuables qui formeront la commission communale des impôts directs.

Il est indispensable que les membres proposés connaissent la commune. L'accord des contribuables proposés a été requis au préalable auprès d'une trentaine de personnes.

**La liste dressée est soumise au Conseil municipal, qui la valide.**

Mme Christine BUGAUD précise que parmi les 12 contribuables choisis, 6 seront membres titulaires de la commission communale, tandis que les autres seront suppléants. Ils seront choisis sous réserve qu'ils s'acquittent bien de taxes foncières sur la commune.

- **Secrétariat général :**

M. François MOREAU, actuellement en poste, devrait quitter ses fonctions le 30 septembre prochain. Il est proposé de lancer la procédure de recrutement d'un agent titulaire du grade d'attaché territorial afin de pourvoir le poste. Il apparaît souhaitable que le recrutement puisse se faire au plus vite.

Mme le Maire souligne qu'un attaché territorial équivaut à un agent titulaire d'un Bac + 4 et ayant réussi le concours de la fonction publique.

M. François MOREAU, secrétaire général, explique que les candidats sont alors inscrits sur des listes d'aptitude. Il précise que l'objectif serait toutefois de recruter un attaché territorial déjà en poste, c'est-à-dire déjà expérimenté.

M. Laurent CAGNE s'interroge sur la procédure de recrutement mise en place dans l'hypothèse où il y aurait plusieurs candidats de niveau équivalent. Dans ce cas, un jury serait réuni. Ce pourrait être le rôle de la commission Personnel communal que Mme le Maire n'a pas encore mise en place faute de sujets urgents à traiter jusqu'à présent.

**Le Conseil municipal donne son accord pour le lancement de la procédure de recrutement.**

- **Conseil Général PIIC 2014 :**

Comme évoqué lors de la précédente séance du conseil municipal, l'opportunité d'obtenir une subvention du Conseil Général pour la réfection de la toiture de la Maison Bachelet est apparue au cours d'une réunion cantonale qui s'est déroulée avec le Conseil Général. L'aide de 10 000 € a été confirmée par la commission cantonale.

La municipalité est en attente de la notification officielle de cette subvention.

- **Divers comptes-rendus « syndicats » :**

Deux comptes-rendus ont été reçus et transmis au Conseil pour information :

- SICED (assemblée générale du 23/04/2014)
- Syndicat intercommunal de curage du bassin de la Guyotte (comité syndical du 24/04/2014)

M. Jean-Paul CAVARD a été élu au poste de vice-président du SICED. Il a également été élu membre du bureau du SI de curage du bassin de la Guyotte.

Mme le Maire fait part au Conseil d'une remarque formulée par Mme Francine DESPRES qui s'étonne du non-respect de la parité dans ces deux syndicats, les membres du bureau étant uniquement des hommes au SICED et les femmes seulement 20 % des membres du bureau du SI de curage du bassin de la Guyotte. M. Laurent CAGNE demande si les syndicats sont soumis à la règle de la parité. M. François MOREAU, secrétaire général, indique que non et fait remarquer que les délégués de ces syndicats sont pour la plupart issus de communes de moins de 1 000 habitants, donc n'étant pas soumises à l'obligation

de parité hommes / femmes et que d'autre part pour le SICED aucune femme n'a été candidate à un poste au bureau.

Mme le Maire fait également part de l'observation de Mme Francine DESPRES d'être considérée absente pour 3 des commissions qui se sont réunies jusqu'à présent, alors qu'elle n'a pas reçu les convocations qui lui ont été adressées par mail. Mme le Maire indique qu'elles s'en sont expliquées. M. Laurent CAGNE indique que, pour sa part, il a bien reçu toutes les convocations adressées par voie électronique.

- **Compte-rendus commissions :**

Plusieurs commissions municipales se sont réunies. Les comptes-rendus des commissions Urbanisme (12/05/2014) et Vie associative (15/05/2014) ont été portés à la connaissance du Conseil dans le dossier de séance.

Le compte-rendu des commissions Jeunesse (21/05/2014) et Communication (26/05/2014) étant parvenus après la diffusion de ce document de travail, les élus municipaux en sont destinataires en complément. Ces rapports leur sont remis pour information.

Les questions soulevées seront traitées lors des prochaines réunions de conseil, à l'exception du classement de la voie reliant l'arrière de la Poste à la RD 13, inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion.

Mme le Maire présente le mobilier urbain choisi pour la Place du Marchélors de la commission Urbanisme du 02/06/2014. Le mobilier sera composé de 6 bancs (dont 2 à proximité de la fontaine), 5 poubelles (une à côté de chaque banc) et de 4 bacs. Il sera de couleur grise. La faisabilité d'intégrer une mention "*Belle Place*" sur le côté des bancs en remplacement du motif proposé est à l'étude.

La fabrication a été confiée à une entreprise locale (l'Atelier des trois mondes).

- **Elections sénatoriales :**

Les élections sénatoriales auront lieu le 28 septembre prochain. Les conseils municipaux devront procéder à l'élection de leurs délégués le vendredi 20 juin. Une convocation précisera l'heure de la réunion prévue à cet effet.

Mme le Maire indique toutefois que la réunion pourrait se tenir à 18 h 30, compte-tenu de la Fête de la Musique qui se déroulera le même jour, ainsi que des Montgolfiades qui débiteront au même moment.

M. Laurent CAGNE demande comment sera composée la liste des délégués qui participeront aux élections sénatoriales. Il s'agira de 5 titulaires et 3 suppléants.

- **Voisins vigilants - « Participation citoyenne » :**

Pour information, en font partie : MM. BOSCH Christian, EUVRARD André, DEMONT Bernard, PACCAUD Michel, SCHILLING Arnaud, MORCET Jean-Yves, REVEILLON Denis, Mme PETITHORY. Le correspond brigade est M. MORCET Jean-Yves.

L'objectif de cette « participation citoyenne » est de signaler à la gendarmerie tout ce qui paraît suspect, avec une prise en compte facilitée de l'appel par les forces de l'ordre en étant identifié « voisins vigilants ».

Mme le Maire indique que Mme Annette CUGNOT a participé à la réunion organisée en qualité de déléguée à la sécurité routière. Cette dernière fait part de son souhait de rejoindre le réseau de « voisins vigilants ».

M. Marcel DUFOUR propose M. Guy LONJARRET pour prendre part au réseau de « voisins vigilants ».

Mme le Maire propose l'acquisition de panneaux « voisins vigilants » qui pourraient être apposés aux différentes entrées d'agglomération, soit 6 panneaux, pour lesquels une aide correspondant à 50 % de la valeur des panneaux est mobilisable. Elle précise que l'adjudant de gendarmerie estime qu'il s'agit d'un moyen de montrer que la commune s'intéresse à sa population. Mme Annette CUGNOT ajoute que, dans les communes ayant installé ce type de panneaux, les vols ont reculé de 20 %, traduisant l'effet dissuasif de cet affichage.

M. Jean-Paul CAVARD fait état de sa réticence à un tel projet, qui peut, en cas de dérive, aboutir à simplement regarder / espionner ce qui se passe chez le voisin.

Mme Catherine MARTIN propose de faire paraître un article dans la presse pour informer de l'existence du réseau « voisins vigilants » sur la commune.

L'achat de panneaux « voisins vigilants » est soumise au vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 4

**L'acquisition de panneaux « voisins vigilants » est donc adoptée, avec 15 voix pour et 4 abstentions.**

• **Questions diverses :**

➤ Mme le Maire informe de la tenue d'une rencontre, le 24 juin à 18 h 30 en salle de réunions, avec le cabinet d'architecte LE GALLEE, pour la réfection du préau de l'école primaire.

➤ Commission Jeunesse : la commission a rédigé un courrier qui vient d'être adressé au DASEN pour indiquer que la commune ne sera pas en mesure d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée prochaine. Le document a été transmis, pour information, au Conseil, en complément du dossier de travail de la séance du 5 juin.

M. Laurent CAGNE, membre de la commission Jeunesse, tient à rappeler qu'il s'est abstenu quant à la rédaction de cette lettre.

Mme le Maire précise que la plupart des maires du canton ont réalisé un courrier similaire.

M. Alexandre CRETIAUX présente le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves en maternelle et en primaire : 95 % des parents se déclarent opposés à la réforme des rythmes scolaires. Dans le cas où celle-ci serait appliquée, 55 % d'entre eux se disent favorables au fait que les enfants aient classe le mercredi matin.

A la lecture du compte-rendu de la commission, M. Gaëtan MOISSON s'interroge sur le fait que soit seulement indiqué que les enfants de Serley retournent dans leur commune à l'âge de 4 ans, alors qu'il devrait en être de même pour les enfants de

toutes les communes. Les membres de la commission expliquent qu'il s'agit d'une convention signée avec la mairie de Serley. Pour les enfants d'autres communes, hors Serley, la commission propose de ne pas les accueillir dans les écoles de Saint Germain, sauf si l'un des parents travaille sur la commune.

- M. Laurent CAGNE rapporte la présence d'un obstacle sur le trottoir rue de la Traverse, implanté par un riverain. François MOREAU, secrétaire général, répond que la municipalité est au courant de la situation et attend le retour de formation d'un employé municipal pour procéder à l'enlèvement de l'obstacle, vu les précautions à apporter à l'intervention délicate des employés et ce en raison d'un environnement difficile.
- Concernant les résidus de résine de trottoirs et de gravats à proximité de l'étang de la Tuilerie évoqués lors de la précédente séance du conseil municipal, Mme le Maire précise que, comme indiqué dans son compte-rendu du 12 mai dernier, la commission Urbanisme s'est rendue sur place et a décidé de faire évaluer le coût du broyage des gravats qui serviront à l'empierrement des chemins communaux. I
- I n'y a pas eu de dépôt de résine (la résine est incolore), les matériaux évoqués semblant être des excédents de façades apportés par des particuliers.
- Mme le Maire rappelle le calendrier des prochaines manifestations à venir :
  - 14 et 15 juin : Fête de la Trinité,
  - 20 juin : Fête de la Musique,
  - 20 au 22 juin : 10<sup>ème</sup> édition des Montgolfiades.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 25.